



DANS CE NUMÉRO :

Mot du président	1
Journée Champs 2010	2
Protection de notre bleuets biologique	2
Festival du Bleuets	2

*Août 2010
Volume 39*

MOT DU PRÉSIDENT

Comme vous le savez sans doute, un changement inattendu est survenu au cours du mois de juin. Monsieur Alain Lepage président élu lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale du mois d'avril, a fait part de sa démission au directeur du syndicat. En tant que vice-président, je me devais donc de prendre la relève à titre de président par intérim. Également, pour compléter l'équipe, un nouvel administrateur a été nommé en la personne de Monsieur Pierre Boivin.



Depuis cet événement, plusieurs rencontres ont été réalisées afin d'approfondir les dossiers et prendre les décisions qui s'imposent. Soyez assurés que l'ensemble des membres du comité exécutif du syndicat sont tous très sensibles aux difficultés que vivent présentement les producteurs et font tout en leur pouvoir pour améliorer la situation.

Tout récemment une rencontre de négociation a été tenue avec les acheteurs afin de fixer le prix de départ qui sera payé aux producteurs et aux cueilleurs en forêt. Étant très conscients des difficultés qui s'annoncent quant au rendement de la récolte, nous avons tenté d'obtenir le meilleur prix de départ possible. Ainsi, pour les producteurs en bleuëtière, le prix de départ a été fixé à 0,50 \$ la livre et les entreprises de transformation commenceront à prendre livraison de vos bleuets à partir du lundi 2 août prochain. Pour les cueilleurs en forêt, le prix de départ a été fixé à 0,75 \$ la livre et les acheteurs en forêt pourront acheter vos bleuets à partir du vendredi 6 août prochain.

Nous avons bon espoir que le marché du bleuets va s'améliorer tout au long de l'année, et ce serait là une réaction tout à fait conséquente suite à la forte baisse de l'an passée.

Bonne saison à toutes et tous.

Marc Larouche, président par intérim

JOURNÉE CHAMP 2010

Nous tenons à remercier chaleureusement notre hôte, la bleuetière Les Fruits Bleus, de St-David-de-Falardeau, pour son excellent accueil lors de l'activité du 22 juillet dernier.

La Journée Champ fut encore cette année un franc succès grâce à tous nos exposants et producteurs.

Nous espérons que le moment fut propice en échanges pour tous!

PROTECTION DE NOTRE BLEUET BIOLOGIQUE

Pour une seconde année, le programme de surveillance du bleuët biologique est de retour afin de nous permettre de continuer à garantir l'origine de nos bleuëts de forêt biologiques sur les marchés.

Une lettre est donc présente dans cet envoi vous informant des mesures mises en place pour la récolte 2010.

FESTIVAL DU BLEUET

Nous sommes heureux de vous inviter à venir nous rencontrer au **Festival du bleuët** de Dolbeau-Mistassini, où se tiendra **une démonstration/dégustation culinaire aux bleuëts** avec le Chef Manuel Kurtness, auteur du livre de recettes Panamama.

Cette activité en partenariat avec le syndicat aura lieu le vendredi 6 août 2010, dès 13 h, sur le site du Festival, au Royaume de Maître Bleuët.

Nous vous attendons nombreux à cette exceptionnelle occasion de promouvoir notre bleuët !

Visitez-nous

WWW.SPBO.CA

où plusieurs informations pertinentes vous attendent !





À tous les producteurs,

Protéger le bleuët biologique, une responsabilité pour tous !

Encore cette année, votre syndicat met sur pied son programme de surveillance du bleuët biologique afin de protéger cette production qui revêt une importance capitale pour notre industrie et sa réputation mondiale. Nous nous devons de garder sauve ce marché ainsi que ses nombreux cueilleurs qui comptent sur ces revenus pour subvenir à leurs besoins. Désormais, ceux qui profitent pour vendre leurs bleuëts de bleuëtières conventionnels comme étant du bleuët de forêt seront pénalisés.

Comme vous le savez, la convention donne au syndicat l'autorité nécessaire pour sévir avec des pénalités aux personnes qui seront prises en défaut. Celles-ci sont passibles d'une amende de 0,50 \$/lb plus les frais d'administration. C'est pourquoi le syndicat, de concert avec les acheteurs de bleuëts, se mobilise pour une seconde année au nom des cueilleurs en forêt afin de solliciter la participation de tous les producteurs. Nous mettons en place un programme de surveillance de toute activité de vente non conforme (c'est-à-dire bleuëts de champ conventionnels vendus comme étant des bleuëts de forêt). Si vous êtes au fait de telles activités, vous pouvez téléphoner à notre ligne téléphonique sans frais et confidentielle au 1-888-788-0760.

De plus, le syndicat mettra sur la route trois responsables de la surveillance. Ils auront pour mandat d'informer les producteurs de la problématique et de vérifier, sur le terrain, la manutention des bleuëts et les transactions effectuées aux champs et aux postes d'achat.

De plus, les acheteurs des postes d'achat seront formés et appliqueront des procédures de contrôle très sévères pour prévenir la fraude.

Seules les boîtes de 40 livres ou plus et les boîtes de 30 livres identifiées « BLEUETIÈRE » seront autorisées en bleuëtière (au champ) et seules les boîtes de moins de 30 livres seront autorisées en forêt.

Nous espérons que ces mesures de prévention nous permettront de continuer à garantir l'origine de nos bleuëts de forêt biologiques et de sauvegarder notre crédibilité sur les marchés.

Saison 2010 – Tolérance zéro



COMMUNIQUÉ À TOUS LES ACHETEURS DE BLEUETS EN BLEUETIÈRES ET À TOUS LES PRODUCTEURS

DE : SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC

DATE : LE 19 JUILLET 2010

* Le présent communiqué concerne l'application de la Convention de mise en marché en bleuetière (ci-après : la «Convention») pour la récolte 2010.

L'article 11.05 de la Convention, telle que modifiée par addenda, prévoit ce qui suit :

«11.05 Afin d'aider à la protection du bleuets biologique, l'Acheteur devra fournir aux producteurs des boîtes d'un format différent (40 lb ou plus) de celles utilisées en forêt (moins de 30 lb).»

Nous rappelons à tous que tous les acheteurs et tous les producteurs sont tenus de respecter les termes de la Convention.

À titre d'agent chargé de l'administration et de l'application du plan conjoint, le Syndicat a été informé que certains acheteurs de bleuets en bleuetière seraient dans l'impossibilité de respecter les termes de l'article 11.05 et ce, en raison d'une pénurie de boîtes de 40 lb ou plus.

Bien que le Syndicat désire avant toute chose préserver l'objectif visé par l'article 11,05, à savoir la distinction des deux types de bleuets, il ne désire pas que cet objectif dégénère en une «guerre de disponibilité de boîtes» ou encore en une violation de l'esprit de l'article 11.05 de la Convention.

Conséquemment, dans le but d'assurer une mise en marché ordonnée du produit, et d'assurer le respect de l'esprit de l'article 11.05, et vu l'impossibilité de certains acheteurs de respecter cette disposition de la Convention, le Syndicat avise tous les acheteurs et producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-St-Jean de ce qui suit :


«Pour la récolte 2010, en raison d'une pénurie de boîtes de 40 lb ou plus, et afin d'aider à la protection du bleuet biologique, l'Acheteur devra, soit fournir aux producteurs de bleuets en bleuetières des boîtes d'un format de 40 lbs ou plus, soit fournir des boîtes de 30 lb si et seulement si celles-ci :

i) comportent une inscription permanente peinturée (ne s'effaçant pas au lavage) mentionnant : « Bleuets de bleuetières »;

et

ii) sont utilisées par un Acheteur qui a préalablement avisé le Syndicat de l'utilisation de telles boîtes de 30 lb ainsi identifiées.»

Le Syndicat remercie tous les intervenants à la mise en marché pour leur collaboration visant à assurer une mise en marché ordonnée du produit et ce, tel que prévu à l'article 2.01 de la Convention.



Marc Larouche, président par intérim
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

RAPPORTS DU PROGRÈS DES CULTURES 2010

Évaluation des cultures du bleuets sauvage du Maine juin 2010

Dr. David Yarborough, University of Maine Cooperative Extension (le 23 juin 2010)

Les plants de bleuets du Maine ont très bien survécu à la saison froide avec aucun ou très peu de dommage hivernal. Nous avons eu un printemps hâtif et au début, la croissance des plants a eu lieu trois semaines plus tôt que la moyenne. Par conséquent, la floraison était très hâtive et nous avons eu trois nuits de gel durant la deuxième semaine de mai. Les champs des basses terres ou ceux qui étaient plus loin de la côte ont subi de 40 à 60% de pertes, mais plusieurs champs situés vers l'est étaient déjà en floraison et ont donc subi moins de dommage. La température pour la pollinisation était excellente avec quelques jours vers la fin mai qui ont atteint 90F, donc la nouaison était très bonne dans les champs qui possédaient des pollinisateurs. Nous avons quand même eu quelques périodes d'infection de *Monilinia* mais pour ceux qui ont surveillé leurs champs et appliqué un fongicide pour prévenir l'infection, il y avait très peu de dommage. Ceux qui n'ont pas appliqué ces mesures ont subi des dommages considérables. Nous avons eu des éclosions isolées de chenille arpentuse ou d'altises, mais si on les traite à temps, elles ne causent que des dommages minimaux. Nous commençons même à voir des bleuets et il semble que leur développement a au moins une semaine d'avance. Si nous recevons assez de précipitations pour le reste de l'été, tout porte à croire que la récolte du Maine devrait être un peu plus basse que la moyenne à 70 ou 80 millions de livres ou plus.

Le progrès des cultures de bleuets sauvages à l'Île-du-Prince-Édouard 2010

Chris Jordan, PEI Department of Agriculture (le 28 juin 2010)

Les bleuets de l'Île-du-Prince-Édouard ont bien survécu à l'hiver avec très peu de dommage hivernal. Les cultures semblaient se développer très tôt à cause des températures chaudes en mars/avril. Donc, comparativement à la tendance historique, les cultures étaient en avance de deux semaines environ. Cependant, une température plus fraîche semblait retarder le développement de la culture pendant une courte période. Il y avait plusieurs périodes d'infection de *Monilinia*. Plusieurs producteurs ont vaporisé deux sortes de fongicide. Cependant, certaines périodes d'infection étaient sur la limite en termes de degré d'humidité des feuilles ou de relevés de température. Les producteurs ont réussi à contrôler le développement de la maladie. Des périodes de pluie de longue durée ont retardé l'application de Velpar dans certaines régions.

La saison de pollinisation était en avance d'environ deux semaines cette année. Plusieurs producteurs ont coupé leurs besoins de ruches et autres moyens de production dans le but de réduire leurs couts. Il a plu au début de la période de floraison, mais on a eu suffisamment de beau temps pour avoir une nouaison respectable. Le champignon *Valdensinia* a aussi fait son apparition pendant la deuxième semaine de juin dans un champ où on avait déjà vu cette maladie. Les cas d'insectes mangeurs de feuilles semblaient assez isolés et aucune éclosion majeure n'a été signalée.

On s'attend à ce que la production de l'Île-du-Prince-Édouard atteigne environ 9 millions de livres en 2010; surtout à cause du fait que les producteurs coupent leur superficie aménagée et autres moyens de production.

La saison des bleuets sauvages en Nouvelle-Écosse 2010

Peter Burgess, AgraPoint (le 25 juin 2010)

La Nouvelle-Écosse a eu un hiver relativement doux, ce qui veut dire qu'il y a eu moins de dommage hivernal que la normale à travers la plupart de la province. Le nombre de bourgeons à l'automne paraissait fort et le potentiel de la récolte avait l'air positif au début du printemps. La température chaude et sèche en mars et avril a causé un développement anormalement hâtif dans plusieurs régions de la province. Certaines régions de la province avaient trois semaines d'avance et avaient atteint 40 ou 50% de l'étape F2. Par conséquent, plusieurs producteurs appliquaient un contrôle du *Monilinia* bien avant le début de mai. Le mois de mai est devenu froid et humide, ce qui semble être la norme pour la Nouvelle-Écosse depuis quelques années. Ceci a ralenti le développement des cultures, mais a aussi

rallongé le temps de pollinisation parce que plusieurs champs ont commencé à fleurir tôt en mai. Les pollinisateurs naturels étaient nombreux cette année et maintenant, à la fin juin, la nouaison semble prometteuse.

Cependant, nous avons fait face à plusieurs défis ce printemps. Le développement hâtif a pris à court plusieurs producteurs. Certains n'étaient pas capables d'appliquer leur Velpar à temps et d'autres qui l'ont fait en retard ont subi certains dommages. Dans plusieurs champs, les terres basses semblaient avoir un développement retardé. Ceci n'était pas relié aux dommages causés par les insectes ou aux applications de pesticides. Il paraît que les températures de l'air et du sol, l'humidité du sol et peut-être le gel ont tous agi ensemble pour ralentir le développement dans ces zones. De plus, il semble que ces zones n'avaient pas le même nombre de bourgeons ou de fleurs que dans d'autres zones du champ.

Globalement, la pression des insectes mangeurs de feuilles était basse au printemps. On ne s'y attendait pas, compte tenu de l'hiver relativement facile. Cependant, le temps sec de mars et avril, combiné avec le mois de mai frais et humide auraient pu aider à réduire les insectes mangeurs de feuille du printemps. Il y a eu plusieurs périodes de gel léger tôt en mai qui ont semblé affecter minimalement la fleur de bleuet, mais qui ont aussi pu avoir un impact plus important sur les insectes.

J'entends dire que la nouaison pourrait être moins bonne qu'on croyait dans toutes les régions de la Nouvelle-Écosse. Le gel, une température de pollinisation moins qu'idéale, la pourriture grise, des maladies de feuilles, etc., pourraient avoir un plus gros impact qu'on l'a cru initialement.

Le prix à la production étant bas en 2009, plusieurs producteurs ont coupé des moyens de production en 2010. Il y avait donc un surplus de ruches jusqu'à vers la fin de la période de pollinisation. L'utilisation de Velpar était réduite comparée à des années antérieures; intentionnellement dans certains cas, pour d'autres, c'était une question de timing.

Globalement, la récolte a l'air positif au début juillet. Les producteurs sont relativement optimistes que la récolte de cette année devrait être meilleure que la pauvre récolte de l'année dernière.

Rapport du progrès du bleuet au Nouveau-Brunswick 2010

Mike Melanson, NB Department of Agriculture & Aquaculture (le 30 juin 2010)

En général, les champs végétatifs avaient l'air beau en 2009. Il y avait des champs où on pouvait identifier plusieurs insectes (altise, cécidomyie, et arpeuteuse caténaire) et de la maladie des feuilles, mais aucune éclosion majeure. L'hiver était doux et on a observé très peu de dommage hivernal parce que les champs étaient beaux au printemps. Le débourrement a eu lieu tôt ce printemps probablement à cause de la température chaude. On estime que la plupart des champs étaient en avance de 7 à 10 jours. Les producteurs contrôlaient bien la *Monilinia* et la pression de la maladie était basse à cause du printemps sec.

La floraison était plus hâtive dans la plupart des régions sauf dans le nord-est où la floraison a eu lieu à la date normale. On a importé moins de ruches en 2010 que dans les années antérieures. Cet hiver on a perdu moins d'abeilles du Nouveau-Brunswick que par le passé et les apiculteurs ont fourni plus d'abeilles au Nouveau-Brunswick dans les champs comparativement aux années antérieures. La population d'abeilles indigènes semblait très bonne ce printemps. Nous avons eu quelques nuits froides pendant la période de floraison; certains champs ont pu avoir du dommage causé par le gel, mais on s'attend à ce que ça ne cause que des pertes minimales. Si les bonnes conditions de croissance continuent (pluie et chaleur) jusqu'à la récolte, on s'attend à ce que la récolte du Nouveau-Brunswick ressemble à la moyenne quinquennale de 24,7 millions de livres, ou légèrement plus haut. Les conditions ont été bonnes jusqu'à la fin juin et la culture est en avance comparativement aux années antérieures.